



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 30 avril 2015

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public. Mme Repond, secrétaire-suppléante est excusée.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 63 Conseillers et Conseillères.

9 personnes sont excusées (Mmes Valérie Cornaz-Rovelli, Million-Courvoisier Sabine, Béatrice Saxer-Brown, Véronique Villaine et MM. Victor Mendes Boavista, René Monachon, Pierre Parvex, Manfred Schumacher, Marc-Antoine Senn). 1 absent (M. Daniel Richard).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau a reçu deux postulats.

Postulat de M. Guillaume Labouchère «Marge de manœuvre communale en matière de finances».

Postulat de M. Olivier Moulin «Pour un écopoint mobile à Gland».

Le président demande aux auteurs s'ils désirent développer leurs postulats séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative, les postulats seront ajoutés à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

A ajouter la nomination d'une Commission chargée de consulter l'avant-projet de révision des statuts de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil régional du district de Nyon».

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mars 2015.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal N° 69** relatif au Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales.

Première lecture

6. **Préavis municipal N° 82** relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA N°s 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF.
7. **Préavis municipal N° 83** relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland.

Autres objets

8. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Olivier Fantino et consorts «Vision globale et perspectives en matière de mobilité à Gland».
9. Nomination de 5 suppléants aux délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal du Conseil régional.
10. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.
11. Nomination d'une Commission chargée de consulter l'avant-projet de révision des statuts de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil régional du district de Nyon».
12. Postulat de M. Guillaume Labouchère «Marge de manœuvre communale en matière de finances».
13. Postulat de M. Olivier Moulin «Pour un écopoint mobile à Gland».

Divers

14. Divers + propositions individuelles.
- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mars 2015.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mars 2015.

3. Communications du Bureau

- Le 23 mars, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de ce Conseil.
- Le 28 mars, le président a répondu favorablement à l'invitation de Pro Natura et a participé à son assemblée générale. Le président M. Jean Mundler y a lu son dernier rapport. C'est avec sérénité qu'il cède sa place à la nouvelle direction, après 35 ans de présidence.
- Le 18 avril, le président et quelques Conseillers ont répondu à l'invitation pour la cérémonie d'ouverture du Festival international de cinéma "Vision du Réel" et ont assisté à la projection du film de M. R. Gieling, Erbarme dich: *Matthäus Passion Stories* sur une musique de J.-S. Bach.
- Le 19 avril a eu lieu la votation communale concernant l'arrêté d'imposition. Le président ne revient pas sur le résultat. Il remercie M. Calabrese qui a assuré la présidence du Bureau ainsi que les personnes présentes pour le dépouillement.

- Le 20 avril, le Bureau a rencontré la Municipalité, les présidents et chefs des groupes pour sa séance annuelle. La prochaine réunion aura lieu courant septembre 2016.
- Le 22 avril, le président s'est rendu au nouveau marché hebdomadaire sur la place de la Gare. Temps magnifique, population au rendez-vous et il a eu le plaisir de saluer un grand nombre de personnes.
- Le 25 avril, a eu lieu l'inauguration du nouveau poste électrique de Gland. La première partie officielle et le couper de ruban s'est déroulée à Gland puis, les participants se sont rendus en bus au poste électrique sur le site de la Longeraie à Nyon pour une seconde partie officielle et un couper de ruban. La matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié.
- Le 26 avril à Montoly, a eu lieu l'assemblée générale de l'Association cantonale du costume vaudois (ACCV). Le président a brièvement pris la parole, a transmis les salutations du Conseil et a présenté notre commune. Mme Ariane Devanthéry, conservatrice du patrimoine culturel immatériel a pris la parole. Le président tient à disposition une brochure recelant de très nombreuses idées pour des activités, par exemple, la nuit de la raisinée ou une initiation au patois vaudois; il invite les Conseillers à la consulter. Il est possible de l'obtenir dans les Offices du tourisme ou directement auprès du Département de la formation, de la jeunesse et des affaires culturelles.
- Le 29 avril, le président a répondu à l'invitation de la SUMAS, Ecole supérieure de commerce axée sur le développement durable installée à Gland, dans les locaux de l'UICN. La plaquette de présentation des activités de cette école ainsi que d'autres publications sont à disposition pour consultation à l'issue de ce Conseil.

4. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegy, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel:** départ: 31 mai 2015 de Mme Leila Dios, architecte et déléguée à l'énergie au SBU. Arrivées: 1^{er} mai de Mme Shkurte Asani, assistante à la culture à 50%; 11 mai de M. Ranfiss Trujillo, Chef de service infrastructures et environnement; 1^{er} juin de Mme Caroline Romanens, assistante RH à 50%; 1^{er} juillet de M. Mickael Miranda, ingénieur au SIE; 24 août de M. Geet Aellen, apprenti employé de commerce.
- **Réception des nouveaux habitants:** aura lieu le 8 juin, dès 17h à Montoly.
- **Conseil régional:** le 6 mai à 19h à la Salle communale de Gland, une séance d'informations est prévue à l'attention de l'ensemble des Commissions des Conseils communaux et généraux de la région chargées de consulter l'avant-projet de révision des statuts de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil régional du district de Nyon». Le Conseil régional prépare pour juin, le nouveau préavis concernant les investissements régionaux; il s'appellera "Dispositif d'investissements de la région nyonnaise"; les Commissions des finances en particulier sont invitées à participer le 27 mai, à la Salle du Manoir à Nyon à la présentation de ce travail.
- **Déchèterie:** la Municipalité a adressé un courrier aux responsables des groupes concernant l'exercice des droits politiques à la déchèterie. La Municipalité a pris la décision de ne plus autoriser l'accès à la déchèterie pour des récoltes de signatures ou autres à quelques niveaux que ce soient. La raison est simple: il y a de plus en plus de demandes de toutes sortes, le trafic augmente à la déchèterie avec des risques liés à ces activités qui dans ces lieux ne sont pas appropriés.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Routes:** giratoire de la Bergerie: compte tenu de l'avancement des travaux, la circulation sur l'Av. du Mt-Blanc au croisement de la route Suisse va être modifiée prochainement. La chaussée actuellement en travaux va être asphaltée et rendue à la circulation ce qui permettra d'entreprendre la réalisation de l'autre partie de l'Av. du Mt-Blanc. Les aménagements du giratoire seront entrepris une fois les travaux réalisés.

• **Déchets, recours de la commune de Gland contre la décision de la Commission de recours en matière d'impôts contre le paiement de la taxe déchets forfaitaire:** ce recours de la Municipalité avait pour but d'obtenir de la part du Tribunal cantonal (CDAP) un arrêté concernant la validité de notre Règlement au sujet de la facturation de la taxe forfaitaire pour les habitants arrivant ou partant en cours d'année. La Commission de recours en matière d'impôts avait été activée par quelques contribuables contestant le fait de devoir payer l'entier de la taxe forfaitaire et qui demandaient une réduction de la taxe proportionnellement au temps passé dans la commune. L'arrêt de la CDAP se fondant sur notre Règlement et les discussions du Conseil a jugé que la manière dont le prélèvement de la taxe forfaitaire est exécuté par nos Services est conforme au Règlement et qu'il n'y a pas lieu d'appliquer un prorata temporis. Les factures contestées sont donc de ce fait confirmées.

• **Environnement, analyse de la qualité de l'air:** conformément à l'information de février, la Direction générale de l'Environnement (DGE) a envoyé son rapport technique de la campagne de mesure 2014 relative à la qualité de l'air à Gland. Ce rapport est consultable sur le site de l'Etat de Vaud: www.vd.ch/fileadmin/user_upload/thèmes/environnement/air/fichiers_pdf/QualiteAir-Gland-Campagne_2014.pdf. La campagne a débuté le 28 janvier 2014 pour se terminer fin janvier 2015. 5 sites de mesure avaient été retenus: rue des Tuillières, Av. du Mt-Blanc, route de Nyon, rue de la Paix, Pont-Farbel.

Valeurs limites d'immissions:

Pour l'année 2014, les valeurs limites d'immissions fixées par l'OPair sont respectées à tous les points de mesures pour le dioxyde d'azote, les retombées de poussières et les métaux lourds contenus dans ces dernières.

La concentration moyenne annuelle de poussières fines est respectée, mais la valeur limite journalière a été dépassée à 5 reprises.

Les 2 valeurs limites fixées pour l'ozone sont fréquemment dépassées.

Les conditions météorologiques observées en 2014 ont été favorables à la qualité de l'air, en particulier pour les polluants «hivernaux» tels que les poussières fines et les oxydes d'azote. Pour ces polluants, le bilan positif qui ressort de la campagne 2014 doit être considéré comme une situation favorable qui n'est pas nécessairement représentative de la qualité de l'air de ces dernières années.

Les conclusions sont les suivantes:

Un important dispositif a été déployé sur la partie ouest de la Ville de Gland pour cette campagne de mesures 2014.

Bien qu'en 2014 les conditions météorologiques aient été particulièrement favorables à la dispersion des polluants, la comparaison avec les mesures effectuées à Nyon et ailleurs en Suisse ont permis d'établir un bilan cohérent quant à la qualité de l'air.

Les résultats obtenus montrent une situation équivalente à celle observée à Nyon. Les concentrations de dioxyde d'azote peuvent localement atteindre les valeurs limites d'immissions à proximité immédiate des principaux axes routiers et les valeurs limites pour les particules fines sont quant à elles dépassées.

Il a également été montré que l'impact de la zone de la Ballastière est limité aux abords de celle-ci et qu'elle ne crée pas d'immissions excessives sur la Ville de Gland.

Donc, un rapport malgré tout très positif.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

• **Les mots "picolos":** le projet soutenu par le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) et en lien avec l'Etablissement primaire vient de démarrer avec 25 enfants venant du Portugal, du Kosovo, de Russie, de Grande Bretagne, de Hongrie et d'Espagne. Depuis le 23 avril, ces enfants allophones sont accueillis pas des enseignantes durant 10 leçons de 90 minutes à raison d'une fois par semaine pour apprendre les bases du français ce qui va leur permettre de débiter leur vie scolaire en août avec un petit avantage. Nouveauté cette année: un accueil pour les parents dans une salle à proximité et l'occasion de prendre un café avec 2 personnes à même de traduire certaines demandes, une mise à disposition des brochures communales et une présentation des cours de français Caritas tout en profitant de faire connaissance dans la convivialité.

- **Culture, "Visions du Réel"**: cette première expérience à Gland peut être qualifiée de réussie et "Visions du Réel" se réjouit de pouvoir la poursuivre. Lors des 14 projections, ce sont 1200 spectateurs qui ont été accueillis. Autant la qualité des infrastructures, que l'accueil à Grand-Champ ont été salués. De plus, un premier contact avec l'Etablissement secondaire a permis de proposer des films accompagnés de dossiers pédagogiques à plus de 130 élèves. Le 3 mai à 17h, à Grand-champ sera projeté le film «The lunch Box», il sera suivi d'un buffet indien. Pour les intéressés, merci de prendre des billets sur la billetterie informatisée communale.
- **Fête des voisins**: aura lieu le 29 mai. Des flyers vont parvenir cette semaine encore avec toutes les informations nécessaires. Comme chaque année, la commune met à disposition tables et chaises. Il faut contacter le Greffe communal qui se fera un plaisir de vous proposer: tee-shirts, flyers, affiches et ballons pour rendre cette animation des plus festives.
- **Don au Népal**: la Municipalité a décidé de soutenir le «Passang Lhamu Nicole Niquille Hospital» au Népal en faisant un don de CHF 3'000.-, suite au terrible tremblement de terre.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **UAPE Perrerets**: le chantier a débuté par les infrastructures et fondations et va se poursuivre par le montage des modules. Les modules ont été fabriqués en usine à Oberriet alors que plafonds et planchers arrivent directement de Hollande. Début de la construction du bâtiment dès le 11 mai pour une durée d'env. 3 semaines. Livraison du bâtiment aux utilisateurs prévue le 14 août, avant la rentrée scolaire.
- **Eikenøtt**: Losinger-Marazzi va lancer une enquête de satisfaction auprès des habitants. 3 thèmes importants seront abordés: conception du quartier, sociologie et énergie. Ce sondage aura lieu courant juin. Les résultats de cette étude seront communiqués au Conseil.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Conseil d'Etablissement, «Gland ça marche!»**: sur proposition du Conseil d'Etablissement, la Municipalité a validé l'organisation d'une manifestation populaire, intitulée «Gland ça marche!». Le projet consiste à faire un parcours à pied dans la commune de Gland, en passant par des postes bien précis. Le départ sera donné à Eikenøtt, des postes se trouveront au Collège des Perrerets, au Bâtiment communal, à la Gare, au Collège de Mauverney et à Montoly. Les stands seront tenus par des bénévoles et traiteront d'un thème lié à l'emplacement du stand. A la fin du parcours, tous les participants se retrouveront à Eikenøtt, où il y aura la possibilité de profiter des stands de buvettes, grillades et pâtisseries qui seront tenus par des associations. Des productions musicales et des animations pour enfants sont également prévues. L'association du quartier d'Eikenøtt a été contactée et l'idée a été accueillie favorablement. En cas de mauvais temps, la partie conviviale se fera à la Salle communale. Le but de ce projet est de réunir la population et de créer un lien entre les quartiers, tout en se baladant dans la commune. Elle aura lieu le 3 octobre dès 13h00. La participation est gratuite. Les inscriptions se feront auprès du Greffe communal, ainsi que par le biais des écoles. Merci au comité créé pour cet événement et qui est composé de Mmes Nicole Payot, Bettina Schöpflin Ettaleb, Emilie Chitra, Ahimara Buffat, Tiziana Yammouni et de Mme la Municipale.
- **Jeunesse**: le 9 mai aura lieu la troisième fête du Skatepark, organisée par le réseau jeunesse. Pour cette édition, il a été possible de compter sur le dynamisme et le travail des jeunes du «Conseil du Skatepark» qui se sont chargés de prendre les contacts nécessaires pour les concours, les démonstrations, la recherche des sponsors et la création du flyer posé sur les tables. Merci à tous les organisateurs. Le Conseil communal est cordialement invité à 14h00 pour l'ouverture de la manifestation.
- **«La Teuf sans risque»**: Espace Prévention la Côte-Nyon-Morges, en collaboration avec la Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme a décidé de mettre en place une action de prévention, visant à renforcer les capacités autopréventives des groupes de jeunes. «La Teuf sans risque» est une action de prévention qui consiste à déléguer des jeunes de 20-25 ans, par groupe de deux, sur les plages de la région vers d'autres jeunes consommateurs de 12-25 ans en distribuant des bouteilles d'eau munies de messages

préventifs, les vendredis et samedis soirs. Pour 2015, une action spéciale a été mise sur pied pour Gland; de mi-mai à mi-juillet, soit 14 fois; ces équipes feront un passage par soirée à la Gare de Gland.

- **NRTV:** la Municipalité avait soumis le 19 mars le préavis N° 81 au Conseil communal pour la participation au capital de la SA d'une nouvelle télévision. Lors de la séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du 1^{er} avril, ce préavis a été refusé. A cette séance, la Municipalité de Gland était représentée par trois municipaux et les délégués du Conseil communal qui ont tous soutenu le préavis. M. le Syndic, en sa qualité de président du CoDir, était présent, également. Malheureusement, l'un des partenaires du projet, la Municipalité de Nyon, n'était pas représentée à cette séance. Concernant la procuration qui avait été établie par cette dernière, il est important de relever que ni les statuts du Conseil intercommunal du Conseil Régional, ni la Loi sur les communes, ni les dispositions de la LEDP ne prévoient la possibilité pour un exécutif, d'établir des procurations en faveur d'un Conseiller communal ou intercommunal. La dite procuration n'a donc pas pu être acceptée par le Bureau du Conseil intercommunal.

Dès lors, la Municipalité de Gland n'a eu d'autre choix que de retirer son préavis, constatant que les conditions de base nécessaires à la constitution de la nouvelle télévision n'étaient plus assurées et le projet fondamentalement modifié. Cette décision a été communiquée aux Conseillers par un courriel le 3 avril.

Le groupe de sauvetage s'est revu le 9 avril et a décidé de stopper ses travaux. Le 27 avril, le Conseil communal de Nyon a accepté un crédit de CHF 150'000.- en faveur de NRTV afin de lui donner un sursis de quelques mois, avec l'espoir de ramener un nouveau projet.

La Municipalité de Gland reste et restera attentive à l'évolution de ce dossier; elle se réserve la possibilité de représenter un autre préavis si des éléments nouveaux devaient se présenter. Néanmoins, le Conseil Régional ayant refusé, un important travail de reconstruction politique devra être entrepris pour réussir à rallier une majorité des communes du Conseil Régional et du District.

- **Parc de la Dôle:** lors du Conseil communal du 19 mars, Mme Corbaz avait relevé le manque de bancs publics au Parc de la Dôle. Afin de remédier à cette situation, la Municipalité a validé l'installation de six bancs qui seront posés ces prochaines semaines.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Transports publics:** le changement de l'itinéraire de la ligne 836 sur le territoire de la commune (passage de cette ligne par la rue du Perron) a été avalisé par le Canton. Celui-ci deviendra effectif dès le changement d'horaire de décembre.

Le préavis N° 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG est bouclé. Crédit accordé CHF 297'000.-; montant dépensé CHF 257'029.64. Solde positif de près de CHF 40'000.-.

- **Marché sur la Place de la Gare:** a connu sa 2^e journée le 29 avril à la grande satisfaction des clients et aussi des marchands. La "sauce" semble prendre et cela fait plaisir de voir tout ce monde venir pour passer un moment de convivialité et pouvoir acheter des produits frais de saison. Un grand merci à Mme Sandrine Goettmann, coordinatrice de ce marché, à M. Laurent Sumi, Chef de service ainsi qu'à tout le personnel de la commune qui ont, par leur engagement et le travail fourni, permis la mise sur pied de ce marché.

- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mmes et MM. Frery Blanche, Frery Jérôme, Frery Léon, Frery Léonie, Pinheiro Fatima, Ursino Francesco, Ursino Jennifer.

Avec l'arrivée de M. Olivier Moulin, le nombre de Conseillers présents passe à 64.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** lors du scrutin du 19 avril, les citoyens glandois ont rejeté l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 adopté par le Conseil communal. L'Administration cantonale des impôts va donc

envoyer prochainement à chaque citoyen un calcul rectificatif des acomptes 2015 basé sur le taux d'imposition de 62.5% en tenant compte bien entendu des versements effectués dans l'intervalle.

- **Santé:** l'assemblée générale et le 11^e Forum de VIVAG ont eu lieu. Si Gland est la plus jeune commune de Suisse, force est de constater que VIVAG a une excellente santé avec une forte augmentation du nombre de ses membres qui a passé de 170 à 240 en un an. Grand merci à son comité et à toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre, c'est une des clés de son succès. Les dons effectués à VIVAG sont défiscalisés selon décision de Lausanne.
- **Sport:** la deuxième édition de la Suisse bouge aura lieu au Centre sportif "En Bord" le 6 mai, de 14h à 20h. Venez nombreux pour pratiquer un peu de sport, passer un bon moment et relever le défi vis-à-vis de Nyon qui avait été plus sportif que Gland, il y a une petite revanche à prendre.
- **Promotion économique:** le Conseil régional et le Canton soutiennent financièrement des projets innovants, durables et favorisant l'emploi, via un prix. Une somme de CHF 50'000.- est à disposition. En 2014, ce prix n'a pas pu être attribué, faute de candidatures recevables. En 2013, c'est une start-up glandoise qui avait reçu ce prix. Il serait bon de faire un peu de publicité le concernant. Toutes les informations se trouvent sur le site internet www.régionyon-entreprises.ch/projets.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 69 relatif au Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales.

- M. Gregory Bovet, rapporteur de majorité de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le règlement communal concernant le subventionnement des études musicales.
- M. Cyril Gallay, rapporteur de minorité de la Commission technique, lit les conclusions recommandant de refuser le règlement concernant le subventionnement des études musicales.
- La discussion est ouverte.
- **Mme Monney:** apporte les deux précisions suivantes: A) Dans les deux rapports, il est mentionné: «actuellement, sans règlement communal traitant des subventions musicales, le Conseil régional permet aux élèves de bénéficier d'une aide de CHF 200.- par an». Cette situation est celle qui prévalait avant la mise en place de la loi; actuellement, rien n'est versé au Conseil régional pour abaisser l'écologie. B) Au niveau du règlement, il s'agit bien des parents vivant depuis une année au moins à Gland et qui pourraient demander une subvention pour l'écologie des études.
- **Mme Gabriel:** comprend que l'on puisse émettre des critiques envers la Fondation pour l'enseignement de la musique, envers les écoles de musique ou encore envers le Canton, mais en refusant ce préavis, on s'en prend à la mauvaise cible. On cible de subventions les familles gagnant moins de CHF 120'000.- par an et on ne fait que contribuer à ce que la musique ne reste destinée qu'à des élites. Il serait dommage de jouer les "grincheux" en refusant ce préavis surtout que la dépense estimée ne s'élève qu'à CHF 25'000.- par an. Elle invite à adopter ce règlement.
- **M. Labouchère:** existe-t-il une date butoir? Qu'en est-il des contrôles, a-t-on pu évaluer en fonction du nombre de personnes, le temps fourni en équivalent temps plein? A-t-on une idée des salaires horaires des professeurs publics par rapport aux professeurs privés?
- **Mme Monney:** ne connaît pas personnellement les salaires. Ils ont été établis au niveau de la Fondation de l'enseignement de la musique, ce sont des salaires qui ont été reconnus pour permettre aux enseignants de pouvoir vivre correctement. Le temps alloué pour contrôler toutes ces aides est difficile pour le moment car, lors de la mise en place du préavis, il n'y avait pas encore l'étude faite au niveau des villes, qui elles, avaient déjà mis en place leurs préavis, suite à la votation de la LEM. Gland compte actuellement 101 élèves entre le COV et l'Ecole de musique de Nyon. Morges, 129 élèves au niveau des écoles reconnues, cela représente une demande de 6 élèves pour 2014, soit un montant de CHF 2160.-, voilà pour les derniers chiffres obtenus. Il y a 3 volets dans la Loi et le 3^e concerne les aides individuelles où il est bien mentionné que les communes sont priées de bien vouloir mettre en place les aides individuelles, il n'y a pas vraiment de date butoir.

• M. Gallay: il est vrai que la commune a le devoir de financer et de proposer quelque chose. Il prend pour exemple un courrier qui a été adressé par des gens qui touchent déjà des subventions et ces gens-là viennent encore demander, c'est sans fin. On n'a jamais fini et c'est en ce sens-là qu'il dit: on a déjà assez donné et on donnerait encore. Il invite les Conseillers à garder un statu quo, gardons ce qui existe déjà, continuons de participer à titre spécifique, mais ne donnons pas cette somme à des aides individuelles, pas personnelles, qui en fait ne leur sont qu'un dû et n'ont aucune reconnaissance de la part des gens qui reçoivent.

• Mme Monney: qui aurait pu imaginer que ce préavis 69 relatif au règlement communal concernant le subventionnement des études musicales aurait pu initier un si grand débat pour un montant de CHF 25'000.- à mettre au budget; en tous les cas pas votre Municipale en charge de la culture, mais les dernières votations en ont certainement décidé autrement.

Lors de notre élection nous avons toutes et tous prêté serment en promettant d'être fidèle à la Constitution du Canton. C'est bien de cela qu'il s'agit avec ce préavis, la Municipalité vous demande de finaliser le 3^e volet de la Loi sur l'enseignement de la musique, la LEM.

Cette loi, constituée au 1er janvier 2012, a notamment pour mission de :

- fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour l'offre d'enseignement de la musique.
- proposer au Conseil d'Etat le découpage du territoire du canton en région d'enseignement de la musique.
- reconnaître les écoles de musique pour l'enseignement de base et pour l'enseignement particulier.
- fixer les exigences minimales en matière de conditions de travail du corps enseignant dans les écoles de musique reconnues.
- fixer le plafond du montant des écolages pour les élèves.
- verser les subventions aux écoles de musique reconnues.
- s'assurer de l'existence d'une offre d'enseignement musical de base dans chaque région.
- définir et mettre en place la procédure de sélection des élèves pour l'enseignement musical particulier en collaboration avec les directeurs des écoles concernées et la Haute Ecole de Musique.

Grâce à ses ressources, qui proviennent de l'Etat de Vaud et de l'ensemble des communes vaudoises, la Fondation ambitionne la mise à niveau des conditions de travail des enseignants et l'harmonisation des écolages sur le plan cantonal. Elle favorisera également une structuration des études de musique à visée non professionnelle pour les jeunes élèves et une meilleure organisation de l'offre musicale dans le Canton.

Dans l'art. 32, al 2 de la LEM, il est précisé ce qui suit:

Pour assurer l'accessibilité financière à l'enseignement, les communes accordent des aides individuelles en vue de diminuer les écolages. Elles décident du montant et des modalités de ces aides.

Les communes sont libres de fixer le montant et les modalités. Cela signifie qu'elles peuvent accorder une aide directement aux parents, qu'il s'agisse d'un montant fixe ou défini en fonction du revenu. Elles ont aussi la possibilité de verser un montant fixe par élève à l'école de musique qui doit le répercuter en toute transparence sur la facture des élèves de la commune concernée.

La Municipalité aurait pu vous proposer de verser un montant de CHF 100.- ou CHF 200.- pour chaque élève et de ne pas tenir compte des différents revenus des parents, une sorte d'arrosoir. Pour être au plus juste, ce sont les Chefs de services des services de la culture de Nyon, Rolle et Gland qui ont travaillé pour élaborer un barème des plus équitables afin de répercuter cette aide aux familles avec les plus bas revenus, sans oublier néanmoins la classe moyenne en visant des revenus jusqu'à CHF 120'000.-. Un effort a également été consenti en proposant des rabais de fratries.

L'apprentissage de la musique tout comme la pratique d'un sport est ambitieux et demande de la persévérance ainsi qu'un travail continu et assidu. Le solfège est ardu et va permettre à l'enfant de développer des facultés pour son apprentissage. C'est aussi un très bon entraînement pour la mémoire. Pour l'un et pour l'autre, les parents vont devoir guider et épauler leurs enfants, ce qui représente des sacrifices et un engagement quotidien. C'est également un apprentissage de la vie associative qui va mettre en évidence des qualités telles, la persévérance ou le respect.

Notre ville compte actuellement 101 enfants qui suivent les cours du COV et de l'EMN. Il n'est pas faux d'affirmer qu'encore trop souvent ce sont les enfants de familles relativement aisées qui peuvent se permettre d'étudier la musique dans ces écoles.

Accepter ce préavis va permettre à une famille avec un revenu moyen, exemple CHF 82'000.-, de pouvoir bénéficier d'une aide de 40 % sur l'écolage annuel d'un cours d'instrument à vent, ce qui pourrait représenter une aide de CHF 540.- et grâce à cette aide d'inscrire son enfant dans une école de musique reconnue.

C'est ce petit plus qui va encourager la démarche de cette famille à permettre à son enfant de débiter l'apprentissage de la musique. Je peux vous assurer sans trop me tromper qu'ils ne seront pas légions, mais pour ce ou ces enfants c'est la découverte d'un univers nouveau qui va s'ouvrir devant lui.

Et si dans quelques années, ce jeune se retrouve dans un orchestre de chambre à jouer devant un parterre d'amateurs de musique classique, voire en formation de jazz devant le Conseil communal ou à défiler derrière la bannière de la Fanfare de Gland, je suis persuadée que vous pourrez être satisfaits d'avoir approuvé ce préavis.

Pour conclure, elle cite Nietzsche: *la vie sans musique est tout simplement une erreur.*

Elle remercie les Conseillers pour leur attention et les encourage à accepter ce préavis.

- M. Girardet: ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un petit montant qu'il faut forcément l'accepter les yeux fermés. Oui, on peut encourager la musique. Si l'on prend une famille avec 3 enfants: l'un fait de la musique, un autre du théâtre et le troisième du sport; un seul est alors concerné par des subventions. Il s'interroge sur le bien-fondé et la disparité que cela occasionne. Le postulat déposé par ceux-là même qui ont adopté et rédigé cette loi le laisse songeur, cela montre aussi qu'ils ne sont pas forcément convaincus de ce bien-fondé. Il n'y a pas urgence à aller de l'avant et il serait bon aussi d'attendre les conclusions du Grand Conseil à travers ce postulat.
- M. Cretegnny: rappelle que nous avons tous prêté serment et puisque nous avons prêté serment, nous appliquons les lois. Il lit l'art. 32 de la Loi sur les écoles de musique: «*Pour assurer l'accessibilité financière à cet enseignement, les communes accordent des aides individuelles en vue de diminuer les écolages. Elles décident du montant et des modalités de ces aides*». Il n'est pas dit que l'on peut accorder quelque chose, il n'est pas dit que l'on peut éventuellement chercher des solutions à l'accessibilité, il est demandé de résoudre le problème d'accessibilité, alors bien sûr avec toutes les possibilités et avec des fourchettes que peuvent exiger différentes situations dans les communes. Ici, on travaille sur un petit montant et par rapport à la loi qui pose ce pilier communal de l'aide communale pour pouvoir accéder à l'accessibilité c'est une aide individuelle, pourquoi? Parce qu'avec une subvention générale, on règle au niveau de la loi sur l'école de la musique la question effectivement des salaires des enseignants, c'était l'un des éléments avec la loi et puis avec les aides individuelles, on arrive de manière plus précise à toucher les personnes qui sont effectivement en difficultés. Concernant le flyer sur le spectacle promu par l'école de musique de Nyon, il faut savoir que les spectacles et les ressources nécessaires pour pouvoir les monter sont déduits tout simplement de la subvention, ce qui fait que c'est un magnifique encouragement pour les gens qui se donnent pour ces écoles de musique; il y a aussi des bénévoles qui essaient de faire fonctionner ces écoles, ce n'est pas facile à faire puisque chaque fois que l'on met en route quelque chose, finalement on a une déduction alors que ces écoles essaient avec cela de trouver aussi des solutions financières pour elles-mêmes, c'est difficile. C'est bien sur ce genre d'éléments que le postulat va devoir travailler et pour le moment au Grand Conseil, on en est à la prise en considération et pas encore à la conclusion. Les partis peuvent mettre d'autres matières dans le cadre de ce postulat avant d'arriver à leur fin.
- M. Davoine: se veut rassurant, le fait de refuser un règlement ne veut pas dire que l'on violerait la Loi ou la Constitution cantonale. La police n'est pas derrière la porte pour venir mettre en prison ceux qui vont voter non, parce qu'ils violent leur serment, ce n'est pas le cas.
- M. Labouchère: il n'y a pas de date butoir; il y a un postulat en cours, donc attendons; on n'en sait pas plus au niveau des contrôles; pas de confirmation au niveau des salaires, mais il a entendu deux personnes, professeurs de musique et c'est 40% de moins que dans le public, donc il encourage certaines personnes à prendre des professeurs privés. Passé le côté émotionnel, de dire bon, c'est vrai, ce n'est que seulement CHF 25'000.- pour les familles, mais il existe beaucoup de fondations et de privés qui aident aussi ces familles-là. Les jeunes ne sont pas laissés sur le carreau. Des "petits Mozart", il y en aura toujours et les fondations seront là pour les aider.

- M. Girardet: si ce postulat est pris en considération, peut-on nous garantir qu'il n'apporterait pas une modification de la Loi, voire une révision complète?
- M. Cretegny: bien sûr qu'il n'y a pas de police là-dedans. Ce n'est qu'une question d'éthique si l'on prête serment ou alors, il faut arrêter de prêter serment, comme cela, ce sera plus simple. Une Commission va se pencher sur la prise en considération de ce postulat, ensuite son traitement peut déboucher sur un projet de loi et/ou faire des modifications. Aujourd'hui, rien n'est garanti et on n'a absolument aucune connaissance de ce qui va se passer plus tard.
- Mme Monney: oui, les Fondations sont là, mais elles vont être présentes au moment où un jeune va présenter un don ou un talent. Ici, l'on parle de favoriser une famille qui pourrait permettre à son enfant de démarrer dans la musique. On ne parle pas tout à fait de la même chose.
- M. Uebelhart: depuis quelque temps, lui semble-t-il, il existe un blocage d'un côté de la salle dès qu'il est question d'argent, de dépenses et il faut toujours attendre, aussi. Il faut retrouver un peu de bon sens lorsqu'il s'agit de soutenir des projets destinés à des familles à revenu un peu plus modeste que d'autres. Encourager les enfants à faire de la musique est quelque chose de positif dans notre société et qui mérite notre soutien. Il invite les Conseillers à cesser la discussion et à soutenir ce préavis.
- M. Grandjean: on se trouve avec une loi votée par le Gand Conseil comprenant 3 volets. En refusant le 3^e volet ce soir, la Municipalité, de même que le Conseil, seront dans l'embarras parce que l'on n'aura pas rempli les devoirs que la Loi nous demande.
- Mme R. Bovet: on parle toujours de faire quelque chose pour nos enfants, qu'il ne faut pas les laisser traîner dans la rue et une fois de plus les gens ne pensent qu'à l'argent. Il faut penser que ces enfants seront occupés avec des professeurs et non avec des mamans de jour. Cela peut être pour eux un apprentissage pour la vie et la musique fait partie de notre joie de vivre. Il faut soutenir ce projet.
- M. Davoine: que l'on vote oui ou non, il n'y a, en aucun cas, un problème par rapport à notre serment. S'il est prévu dans la loi qu'une commune accorde des aides individuelles, cela ne nous oblige pas à voter un règlement qui, pour diverses raisons, ne conviendrait pas. Il n'y a aucun lien avec le serment et il ne faut pas dire que les Conseillers communaux le violeraient s'ils venaient à voter non au règlement proposé.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président précise que le règlement sera voté en bloc, puisqu'aucun amendement ou modification ne sont proposés par l'un ou l'autre des rapports.

Décision

Par 24 oui, 22 non, 13 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 69 relatif au Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales, soit:
- d'adopter le Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales;
- de transmettre de dossier au Département des Institutions et de la Sécurité.

PREMIERE LECTURE

6. Préavis municipal N° 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA N°s 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF.

- La séance est agendée le 19 mai 2015 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Rasul Mawjee, PLR. *Membres:* Emilie Chitra, PLR – Jean-Philippe Genoud, GdG – Olivier Moulin, GdG – Jean-Luc Nicolet, GdG – Charanjit Dhanjal, Soc – Stella Motta Larrivé, Soc – Patrick Uebelhart, Les Verts – Pascal Regazzoni, UDC.

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. Préavis municipal N° 83 relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland.

- Concernant ce préavis, ce sera la Commission des finances qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

8. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Olivier Fantino et consorts «Vision globale et perspectives en matière de mobilité à Gland».

La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Samuel Freuler, GdG. *Membres:* Olivier Fantino, PLR – Angelita Galvez, Soc – David Marandola, Les Verts – Anna Pallota Ladisa, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Nomination de 5 suppléants aux délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal du Conseil régional.

• La secrétaire donne les noms des suppléants des délégués désignés par les partis. Ce sont:

Pour le groupe PLR, M. Rasul Mawjee. Pour le groupe socialiste, M. Yves Froidevaux.

Pour le groupe GdG, M. Evan Lock. Pour le groupe Les Verts, M. Martial Cosandier.

Pour le groupe UDC, M. Yves Clerc.

- Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, une abstention signifiée, MM. Clerc, Cosandier, Froidevaux, Lock et Mawjee sont élus suppléants aux délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal du Conseil régional.

10. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

M. Martial Cosandier au nom du groupe Les Verts présente la candidature de M. Patrick Uebelhart en remplacement de M. Ghedira.

- Il n'y a pas d'autres propositions. La candidature de M. Uebelhart est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, une abstention signifiée, M. Uebelhart est nommé à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

11. Nomination d'une Commission pour étudier l'avant-projet de révision des statuts de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil régional du district de Nyon».

- Le président lit le courriel suivant adressé à lui-même ainsi qu'aux présidents ou chefs de groupe et reçu le 15 avril:

*«Conseil régional – Consultations des communes sur l'avant-projet de révision des statuts
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

Le Comité de direction nous soumet, pour consultation, l'avant-projet de révisions des statuts de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil Régional du district de Nyon».

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 113 de la Loi sur les communes, la Municipalité soumet l'avant-projet de texte au Bureau du Conseil communal qui nomme une Commission. La Commission nommée adresse à la Municipalité sa réponse à la consultation. La Municipalité informe la Commission de la suite donnée à ses prises de position dans le cadre du processus d'adoption du projet par les Municipalités.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir nommer ladite Commission et de nous communiquer sa composition d'ici au 27 avril.

Pour faciliter le travail des Commissions des différentes communes, le Conseil Régional organise une séance de présentation de cet avant-projet le mercredi 6 mai à 19h30, Salle communale, Gland. Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour info: partis politique pour désignation de membres.»

Après avoir pris contact avec les scrutateurs pour avoir leur accord, le président a informé les chefs de groupe afin que la décision soit prise lors des séances de préparation, puis il donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Moritz de Hadeln, Les Verts. Membres: Alain Bringolf, GdG – Georges Grandjean, GdG Jean-Marc Jaquier, PLR – Yves Froidevaux, Soc – Larry Sarrasin, Soc – Yves Clerc, UDC.

12. Postulat de M. Guillaume Labouchère «Marge de manœuvre communale en matière de finances».

Le président passe la parole à M. Labouchère pour le développement du postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Gallay: propose, par mesures d'économie, de refuser la prise en considération de ce postulat; en contrepartie, il propose que le Municipal des finances et son Chef de service agendent une formation sur les finances communales, suivie de questions. Il est sûr qu'à cette occasion, les questions soulevées par ce postulat pourront y être répondues.
- M. Collaud: se pose quelques questions par rapport à ce postulat. Le Conseil vient de voter l'aide à la musique; doit-il en parler dans la réponse, alors qu'il s'agit d'une Loi cantonale? Le RAT au niveau de l'accueil de la petite enfance est aussi une Loi cantonale, tout comme l'APEC avec des Lois au niveau cantonal et fédéral? La facture sociale, faut-il aussi la mettre? Qu'entend par cet inventaire l'auteur du postulat? Faut-il prendre l'ensemble du compte Pertes et Profits? Regarder tout ce qui est intercommunal, d'une part? Tout ce qui est cantonal ou fédéral, d'autre part? Il a de la peine à comprendre ce qui est désiré. En ce qui concerne les perspectives 2016, ce sera lorsque le budget sera voté au niveau du Canton, donc on peut simplement faire une petite flèche vers le haut, cela s'arrête là. Il suppose que c'est pour valider le prochain budget que les réponses sont attendues, mais la plupart du temps, on n'aura pas du tout ces informations.
- M. Labouchère: lors des débats sur le référendum, il a toujours été parlé de 20% de marge de manœuvre unique pour la commune et il imagine que pour arriver à ce chiffre-là, les calculs ont été faits. Est-ce vraiment 20%, quelle est la marge de manœuvre à vous, municipaux? Ce sont des choses

quand même importantes. Oui, la Loi sur les écoles est imposée, Fr. 9.50 par habitant, la Municipalité n'a pas le choix. Les charges sociales imposées par le Canton, il serait intéressant de savoir combien; évidemment cela va toujours à la hausse ces derniers temps. Il souhaiterait au moins avoir des documents sur lesquels on peut travailler.

- M. Collaud: oui, il y a entre 15 à 20 % de marge d'autofinancement. On a un petit peu plus de 7 mio de masse salariale. Par exemple, on peut à la limite licencier le 100 % du personnel communal, ce qui veut dire qu'il a une marge de manœuvre réduite de 7 mio. Par contre, on sait aussi très bien qu'économiquement, c'est peut-être qu'un 10% sur lequel on peut travailler, c'est là que le 20%, il y a automatiquement un socle minimum qu'on est obligé d'avoir pour faire travailler le ménage communal. Si c'est simplement pour arriver à calculer le 15 ou 20% et avoir tout ce travail à effectuer, il n'est pas convaincu que le jeu en vaille la chandelle. C'est le Conseil qui doit décider de prendre en main ce postulat ou pas; ensuite, il faudra déterminer à quel moment le rendre parce qu'il y a des délais et il faut l'avoir avant le budget communal. Il n'est pas persuadé par la pertinence des éléments mentionnés.
- M. Labouchère: les 7 mio ne sont pas forcément imposés par le Canton. Les Lois cantonales imposent certaines choses et on les connaît, notamment par rapport à ces différentes factures et de ce qui est demandé de payer par les communes. Il souhaite avoir un peu plus de transparence à ce niveau-là et a conscience que cela représente un certain travail. Evidemment, avoir les réponses avant le budget serait les bienvenues, ce sont des choses dont on ne peut pas passer à côté.
- M. Collaud: dans la brochure sur l'arrêté d'imposition pour la votation, et si elle a été lue, il y avait déjà une grande partie des informations. Vous avez déjà vu et regardé plusieurs fois les comptes et le budget. Il invite à refuser ce postulat car n'est pas convaincu qu'il apporte quelque chose et s'il n'est pas refusé au moins le renvoyer à une commission. Par contre, c'est très volontiers, comme cela a été proposé qu'il ferait, au début de la rentrée scolaire, une séance avec le boursier pour l'ensemble du Conseil communal et même pour les non-membres du Conseil afin d'expliquer ce qui est imposé, cela serait plus productif et constructif.
- M. Grandjean: est pour une soirée d'informations qui n'empiéterait pas sur les travaux du Conseil. Il y aurait davantage de temps pour poser les questions. Il est pour le refus du postulat.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Le Conseil communal refuse la prise en considération du postulat de M. Labouchère par 16 oui, 40 non, 6 abstentions signifiées.

- M. Collaud: s'engage à donner la date et les thèmes à développer lors du prochain Conseil.

13. Postulat de M. Olivier Moulin «Pour un écopoint mobile à Gland».

Le président passe la parole à M. Moulin pour le développement du postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: trouve le dossier intéressant et n'est pas contre le fait d'accepter ce postulat. A Paris, il se fait des choses dans le même style, plus complexes et avec d'autres visions que ce qui est proposé.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, 2 avis contraires, 14 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

DIVERS

14. Divers + propositions individuelles.

- M. Di Felice: malgré une météo peu engageante, une trentaine de participants a participé au nettoyage du Sentier des Toblerones le 21 mars. Grand merci à ces bénévoles, à la Municipalité pour son appui, aux Services de la Voirie, plus particulièrement MM. Bussy, Badertscher, Rocco et Beaud.
- M. Froidevaux: merci à la Municipalité de rester attentive au sujet de NRTV; il compte sur elle pour que des solutions intelligentes et raisonnables soient trouvées aussi pour notre commune. Il souhaite que lors d'envoi de mails, le Bureau les mette en copie cachée, cela limiterait l'envoi de courriel publicitaires ou de promotions, comme certains ont pu en recevoir dernièrement lors de l'inauguration d'une nouvelle école, en utilisant les adresses privées des Conseillers.
- M. Girardet: il y a eu la présentation d'une nouvelle école dans les locaux de l'UICN; il croit savoir que l'UICN bénéficie d'un droit de superficie gratuit. Si l'UICN loue des locaux sur un droit de superficie gratuit, il ose espérer qu'il y a quelque chose qui revienne en retour à la commune, est-ce le cas?
- M. Creteigny: il n'y a pas de contrepartie directe à la présence de l'UICN. Il s'agit d'un droit de superficie qui est gratuit, il n'y a pas de concession.
- M. Girardet: pense que lorsque le droit de superficie a été négocié, ce n'était vraiment que pour l'UICN. A-t-il été prévu que l'UICN avait le droit de louer des locaux? Si c'est le cas, il serait logique qu'il y ait un retour de loyer à la commune.
- M. Creteigny: il existe une petite marge de manœuvre pour éviter que des locaux restent libres suivant la fluctuation d'utilisation des locaux par l'UICN. La Municipalité va se renseigner.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, le président donne rendez-vous au 18 juin 2015 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

Il est 21h11.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Maurizio Di Felice

Mireille Tacheron

Annexes:

Postulat de M. Labouchère

Postulat de M. Moulin